



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL****SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022 À 19H30****ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR  
LES ANNÉES 2023-2024-2025**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme ;

Madame la trésorière, Carmen Guriencu.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Monsieur Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>12-390-22</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young  
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**D'OUVRIR** la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025. Il est 19h32.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-391-22</b>	<b>Ordre du jour</b>
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

12-390-22 Ouverture de la séance

12-391-22 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes et portant sur les sujets traités à l'ordre du jour**

**3. Finances**

12-392-22 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025

**4. Dépôt de documents**

**5. Levée de la séance**

12-393-22 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES ET PORTANT SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Il y a 4 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19h32 et s'est terminée à 19h36 se résument comme suit :

	<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>
1 <sup>ère</sup> Intervenant	- Projets : Maison-Robillard et Parc Lalonde. Est-ce que c'est le bon moment pour entreprendre ces projets ?

**3. FINANCES**

<b>12-392-22</b>	<b>Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025</b>
------------------	--

**ATTENDU QUE** l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes ;

**EN CONSÉQUENCE :**

4897

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** le programme triennal des immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025, dont copie est jointe en annexe « A ».

**DE DISTRIBUER** un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025 à chaque adresse sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

**4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B » ;
- Certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

12-393-22	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

**ET RÉSOLU,**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire. Il est 19h38

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa  
Maire

Martin Bonhomme  
Greffier adjoint

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-229178 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-229175 (SyGED).*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 21 décembre 2022 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 22 décembre 2022.

Me Paola Hawa, Maire

Martin Bonhomme, Greffier adjoint

Adopté